

Journée d'étude normande sur les solutions d'habitat intermédiaire pour les personnes en situation de handicap

Présentation de AMAD (Accompagnement Mutualisé d'Aide à Domicile)

1. Identification

L'organisation support : Apaei de Caen

La localisation : Hérouville-Saint-Clair (Calvados)

L'année des premiers emménagements : septembre 2012

2. Description

Le point de départ, la question-problème qui est à l'origine de l'initiative ?

Constatations :

- absence de projet d'hébergement du Conseil Général ;
 - liste d'attente conséquente pour un hébergement pour les adultes en ESAT sans réponse dans un délai raisonnable ;
 - des jeunes adultes avec plus d'autonomie financière, plus autonomes dans leur vie quotidienne souhaitant un logement hors structure collective (mise en place du Projet de vie) ;
 - La Loi 2005 et la proposition de Prestation de Compensation du Handicap - aide humaine.
- Les personnes, les organisations qui sont à l'origine de l'initiative d'habitat, le temps nécessaire à sa réalisation ?*

Mise en place d'une commission à l'Apaei pour réfléchir à un projet « de logement innovant » à l'initiative de 5 parents et de 5 jeunes adultes.

2007 : Envoi d'un questionnaire auprès de 150 familles ayant un enfant de - de 35ans : 60 réponses, 15 pour des appartements supervisés, 15 pour un accompagnement PCH, 30 intéressés mais pour plus tard

2008/2009 : recherche d'un bailleur HLM qui proposerait 15 appartements dans un même périmètre. Travail auprès des équipes, des parents et des adultes préconisés

juillet 2008 : 1^{er} contact avec la MDPH

2009/2010 : stages pour les adultes, mis en condition

2009 : 10 dossiers déposés auprès de la MDPH

Demande auprès du Conseil Général pour une extension du service d'appartements supervisés (travail en parallèle appartements supervisés, AMAD)

2010 : accord PCH aide humaine pour 6 dossiers (2 ne donneront pas suite) et non renouvellement de la PCH pour un adulte

Accord de Calvados Habitat pour 13 appartements sur le même site ; et 3 appartements chez un privé dans un autre lieu

2011 : concrétisation de l'ensemble du projet, recherche de l'organisme qui gérerait les auxiliaires de vie sociale auprès de personnes handicapés mentales, accord MDPH sur l'ensemble des dossiers « appartements supervisés ».

septembre 2012 : entrée dans les appartements en présence des auxiliaires pour 4 adultes et 9 adultes dans les appartements supervisés à Hérouville. Les 3 autres rentreront progressivement dans leur appartement.

2014 : renouvellement de la PCH aide humaine pour 2 d'entre eux : baisse du temps de présence des auxiliaires de vie

2015 : renouvellement en cours des 2 suivants

Il faut 10 ans pour concrétiser l'ouverture d'un foyer, 5 ans pour des appartements

- Le public qui y est hébergé (particularités, difficultés et besoins en termes de logement, de services, pour vivre de manière autonome, nombre) :

Critères de base de l'Apaei : les adultes doivent avoir moins de 35 ans env., relativement autonomes et travailler en ESAT. Ils peuvent rester seuls la nuit et savent se servir d'un téléphone programmé. Il n'y a pas d'aménagement spécifique dans le logement. Une évaluation est faite par un stage dans une de nos structures. Le but du regroupement des appartements est :

- d'éviter l'isolement,

- de permettre une certaine entraide si besoin. Ils ont besoin d'être rassurés, d'être stimulés, d'avoir un rappel permanent de consignes. Ils sont aidés par les auxiliaires pour les courses (pas de notion d'argent), pour l'équilibre des repas... Ils ont besoin d'être encadrés pour prendre des initiatives et les réaliser dans de bonnes conditions.

- Les caractéristiques de la formule d'habitat et de son environnement (accessibilité, adaptation, location, bail, redevance...) :

Ce sont des logements sociaux proches d'une grande surface et de magasins de proximité. Il y a des bus de ville qui desservent rapidement le centre de Caen, les ESAT.

Le loyer plus les charges est égal à 150 euros env. (compatible avec leurs ressources et l'APL accordée). L'Apaei a signé une convention avec l'organisme HLM et fait la proposition des locataires auprès de l'organisme.

- Les caractéristiques du ou des services d'aide à domicile, l'accompagnement social et les modalités d'intervention :

L'organisme qui gère les auxiliaires intervient tous les jours. Le quota horaire est différent suivant les adultes entre 1h et 2h30 tous les jours (modifié au renouvellement). Il y a mutualisation du temps de vie sociale. La proximité des appartements permet d'ajuster les horaires des uns et des autres. Il a fallu 6 mois d'adaptation des auxiliaires (méconnaissance du handicap mental), des adultes, des parents. Nous sommes dans le faire-faire et non dans le faire à la place de.

- Les difficultés rencontrées et les solutions préconisées :

La principale difficulté est la notion de temps différente suivant les protagonistes :

Construction d'un ensemble immobilier

Dossiers administratifs

Préparation des jeunes et des parents

Gérer l'attente des adultes et expliquer les accords ou pas (stage, MDPH) pour une entrée dans un logement autonome

Etre prêt au jour J ! Savoir se projeter dans l'avenir

Contact :

Apaei de Caen

15 rue Elie de Beaumont

14000 Caen

02.31.15.51.20

assoc@apaei-caen.org

Mme Sainthuille ou Mme Lanier

www.apaei-caen.org



